

Compte-rendu de la réunion de bureau du mardi 10 octobre 2017

Etaient présents :

Membres du Bureau :

		<i>Présents</i>
BRUN (JMB)	<i>GRS VALTECH</i>	X
FAISAN (DFA)	<i>DEKRA</i>	X
GALDEMAS (LGA)	<i>EODD</i>	X
GISBERT (TGI)	<i>ARCADIS</i>	-
IMBERTI (PIM)	<i>SUEZ</i>	-
MONTCLAIR	<i>BIOGÉNIE</i>	X
VANNIER (WVA)	<i>SERPOL</i>	X
VIRCONDELET (SVI)	<i>HPC ENVIROTEC</i>	X

Membres de l'UPDS :

MM.	DAUBIGNY	<i>APAVE</i>
	DE LUCA	<i>SOLER ENVIRONNEMENT</i>
	GUELORGET	<i>ICF ENVIRONNEMENT</i>
	GERGELY	<i>RSK ENVIRONNEMENT</i>
	HIEZ	<i>TAUW</i>
	LAVAUZ	<i>OGD</i>
	MERGAUX	<i>EGIS</i>
	MUTH	<i>SECHE ES</i>
	POIRIER	<i>SECHE ES</i>
	PRICOP-BASS	<i>AECOM</i>
	RHEINBOLD	<i>COLAS</i>
	SEVEQUE	<i>UPDS</i>
	SHARP	<i>ERM</i>
	URVOY	<i>EODD</i>
Mmes	AUGY	<i>ERG</i>
	BLUSSEAU	<i>ARCADIS</i>
	CHAMBON	<i>UPDS</i>
	DE LA HOUGUE	<i>UPDS</i>
	VIRAPIN	<i>BURGEAP</i>

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de bureau du 4 juillet 2017

Le compte-rendu de la réunion du 4 juillet 2017 est approuvé.

2. Informations diverses : lancement enquête publique norme, point révision guide TEX, avancement GT interne UPDS PCT, courrier à DGPR sur équivalence OPQIBI/LNE, JT MTES le 30/11, comité friches ADEME

Voir le diaporama fourni en annexe.

GT interne PCT : les adhérents présents considèrent qu'il n'y a pas d'urgence à rédiger un guide sur le PCT, donc le contenu sera déjà figé par la norme NFX-31620-3. Une fois que nous aurons quelques retours d'expérience, il sera plus facile de rédiger un guide sur le PCT. Un « mini-GT » se réunira avant la prochaine commission technique afin d'apporter des modifications à la prestation PCT telle qu'actuellement décrite dans le projet de norme.

JT SSP du 30/11 : Les inscriptions à la prochaine JT SSP du ministère seront prochainement ouvertes. Le programme n'est pas encore bouclé : comme évoqué lors de la dernière réunion de bureau UPDS, le BRGM, organisateur de la journée, souhaiterait que des professionnels viennent faire part de leur retour d'expérience quant à l'application de cette nouvelle méthodologie SSP du 19/4/17. Vous pouvez également faire remonter des REX concernant des projets réalisés avant 2017 et mettant déjà en œuvre les nouvelles dispositions de la méthodologie SSP de 2017.

Action : C. DE LA HOUGUE/S. CHAMBON relancent l'appel à REX auprès des adhérents.

3. Rencontre UPDS/AFNOR

Voir le diaporama fourni en annexe.

4. Modification du calcul de la cotisation UPDS pour l'embauche d'un salarié

Voir le diaporama fourni en annexe.

Les membres du bureau proposent une nouvelle grille de calcul de la cotisation. Les adhérents trouvent que l'augmentation est trop importante pour les plus grosses sociétés et que les petites sociétés bénéficient d'une réduction trop importante.

Action/décision :

- Le bureau prépare un second mode de calcul, avec :
 - une réduction moindre pour les plus petites sociétés ;
 - une augmentation moins importante pour les grosses sociétés.
- Prévoir d'étaler l'augmentation des cotisations sur 2 ans pour éviter une augmentation trop brutale.

Afin de lancer le recrutement au plus tôt, le nouveau mode de calcul de la cotisation peut être validé en bureau d'ici fin 2017 si tous les adhérents sont d'accord. Ce nouveau mode de calcul fera ensuite l'objet d'une validation par l'AG en février 2018.

5. Communication

Voir le diaporama fourni en annexe.

- Commercialisation colloque du 14/11.

De nombreux adhérents n'ont pas reçu l'invitation au colloque. Nous rencontrons effectivement des problèmes de diffusion via notre logiciel de mailing. Le programme et les inscriptions sont sur le site : <https://www.weezevent.com/l-economie-circulaire-des-fonciers-degrades>

Action : S. CHAMBON renvoie le mail d'invitation aux adhérents.

- Publication d'UPDS Mag n°3

La publication du n°3 de notre magazine sera reportée à novembre/décembre au lieu de fin septembre comme prévu initialement, faute de disponibilité suffisante des permanentes pour rédiger les articles.

- Article UPDS dans Etudes Foncières

Le n°174 du magazine Études Foncières est consacré au LIFTI : <http://lifti.org/wp-content/uploads/2017/09/ef174-LIFTI.pdf>

C. DE LA HOUGUE a rédigé pour ce magazine un article intitulé « Le foncier, terre de frugalité » à propos du projet « Recycler les friches » du LIFTI.

6. LIFTI : CR réunion du 21/09 – Bilan des adhérents intéressés pour adhérer

Voir le diaporama fourni en annexe.

L.GALDEMAS a fait une présentation sur les Secteurs d'information sur les sols et sur le Guide méthodologique UPDS/ADEME sur le bilan coûts-avantages lors du GT « modèle économique de recyclage des friches et valorisation du foncier urbain » le 21 septembre.

Le LIFTI a adressé aux nouveaux ministres en charge de l'environnement des « propositions en vue d'une politique d'action foncière ». Parmi ces propositions : « Inciter les propriétaires à mener des travaux de réhabilitation de leurs sites » via des incitations fiscales. Le réseau en cours de constitution au sein du LIFTI nous permet de rencontrer les EPF, aménageurs, promoteurs ainsi que des interlocuteurs peu sensibilisés à la question des sites pollués. La présence de l'UPDS y est très importante pour que la gestion des SSP et les questions de santé/sécurité restent au cœur de la reconversion des friches. CDH et LGA considèrent que le pouvoir de lobbying du LIFTI est important.

C. DE LA HOUGUE et L.GALDEMAS représentent l'UPDS au LIFTI mais il y a également besoin de la participation des entreprises en leur nom propre. EODD et Valgo seraient intéressées mais les tarifs sont prohibitifs. Un montant de 5000 €/an (déductibles de l'impôt sur les sociétés) serait beaucoup plus abordable pour les PME.

Action/décision : CDH contacte M.Kaszynski afin de négocier les tarifs d'entrée.

7. Sujets divers

- Conseil des MOA : il était noté dans le CR de la réunion de juillet qu'une synthèse des différentes rencontres avec les MOA serait diffusée en octobre. La rédaction de la synthèse est différée (cela ne figurait pas à l'OJ de la présente réunion) mais quelques éléments sont présentés en réunion est rappelés ci-après. Nous avons principalement rencontré des MOA industriels. La perception de la certification est très différente selon que le MOA est public ou privé. Les MOA publics y attachent de l'importance ; les privés privilégient les compétences des personnes. Certains assureurs demandent aux MOA de confier les études et travaux à des sociétés certifiées. Globalement, les MOA considèrent que la certification a amélioré la qualité des offres. En revanche, ils se plaignent d'une dégradation de la qualité des études. Ils souhaitent également une meilleure collaboration entre les MOE et les sociétés de travaux.

Démission de Jean-Michel BRUN : JM. BRUN annonce son départ dans les semaines à venir de chez GRS VALTECH. En conséquence, il quitte la présidence de l'UPDS. Son remplacement va se faire de la façon suivante : cooptation d'un adhérent du collège travaux pour compléter les effectifs au sein du bureau. Puis élection d'un nouveau président et nouvelle répartition des rôles entre les membres du bureau. La composition de ce nouveau bureau sera entérinée lors de l'AG de février 2018.

8. Prochaine réunion du Bureau :

Le mardi 19 décembre 2017 à Lyon

de 14h à 16h.